

## **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 13 au 19 février 2016**

### **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 13 au 19 février 2016**

22/02/2016

#### **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 13 au 19 février 2016**

*La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.*

##### **Saisines :**

- **Cons. const., affaire n° 2016-539 QPC du 12 février 2016** : Code des impôts de la Nouvelle Calédonie, deuxième alinéa du I de l'article Lp. 52 ;
- **Cons. const., affaire n° 2016-540 QPC du 12 février 2016** : Code de l'urbanisme, second alinéa du I de l'article L. 145-3 ;
- **Cons. const., affaire n° 2016-541 QPC du 18 février 2016** : Code des douanes, articles 62 et 63, dans leur rédaction issue de la loi n° 2014-742 du 1er juillet 2014 ;
- **Cons. const., affaire n° 2016-542 QPC du 18 février 2016** : Code de commerce, article L. 442-6, III, dans sa version issue de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008.
- **Cons. const., affaire n° 2016-262 L du 15 février 2016** : dispositions de l'article L. 2332-3 du Code de la défense.

##### **Décisions rendues et non publiées :**

- **Cons. const., décision n° 2015-521/528 QPC du 19 février 2016 [Répartition des sièges de conseillers communautaires entre les communes membres de la métropole d'Aix-Marseille-Provence] :**

« Article 1er. - Le 4° bis du paragraphe IV de l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales est conforme à la Constitution ».

- **Cons. const., décision n° 2015-522 QPC du 19 février 2016 [Allocation de reconnaissance III] :**

« Article 1er. - Le paragraphe II de l'article 52 de la loi du 18 décembre 2013 est contraire à la Constitution.

*Article 2. - La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées par son considérant 13.*

Article 3. - Il n'y a pas lieu de statuer sur la question prioritaire de constitutionnalité portant sur les mots « de statut civil de droit local » figurant au premier alinéa de l'article 9 de la loi n° 87-549 du 16 juillet 1987 relative

---

au règlement de l'indemnisation des rapatriés ».

- **Cons. const., décision n° 2016-535 QPC du 19 février 2016 [Police des réunions et des lieux publics dans le cadre de l'état d'urgence] :**

« Article 1er. - L'article 8 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence est conforme à la Constitution ».

- **Cons. const., décision n° 2016-536 QPC du 19 février 2016 [Perquisitions et saisies administratives dans le cadre de l'état d'urgence] :**

« Article 1er. - Les dispositions de la seconde phrase du troisième alinéa du paragraphe I de l'article 11 de la loi du 3 avril 1955 sont contraires à la Constitution.

*Article 2. - Le surplus des dispositions du paragraphe I de cet article est conforme à la Constitution.*

*Article 3. - La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées par son considérant 16 ».*

**La Rédaction Législation.**

© LexisNexis SA